

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances a eu l'occasion de se réunir le jeudi 14 septembre en présence de M. le Syndic et Responsable des finances qu'elle remercie pour sa disponibilité et pour les réponses apportées aux diverses questions de la commission.

Situation financière actuelle

La situation financière actuelle de la Commune de Ballaigues peut être qualifiée d'excellente. Au 31 août 2017, l'endettement se monte à CHF 5'910'000.- (contre CHF 6'017'000.- au 31.12.2016) et le niveau des liquidités dépasse les CHF 2'500'000.-. Compte tenu des résultats 2016 moins bons qu'escomptés, un retour de facture sociale d'env. CHF 400'000.- a été perçu. Enfin, l'assiette fiscale continue de se développer puisque la Commune compte 1175 habitants, sans que, pour l'instant, des investissements supplémentaires soient nécessaires.

Marche de l'économie

En général, l'année 2017 est encourageante dans la plupart des secteurs économiques et la perte de force du CHF face à l'EUR de 1.08 à 1.15 conduit à favoriser les exportations et le tourisme. Le SECO annonçait en mars une croissance du PIB à 1.6%, ce qui est un bon taux pour la Suisse.

Les indicateurs en provenance des industries locales sont également bons, le niveau de l'impôt frontalier étant de CHF 1'200'000.- en 2017. Enfin, le village de Ballaigues compte ces dernières années et en 2017 encore, de nombreux projets de construction et de rénovations.

Taux d'imposition

Une augmentation du taux d'imposition ne paraît pas utile alors que la Commune jouit d'une excellente capacité financière. Quant à une baisse, elle ne semble pas opportune à ce stade car la Commune doit garder sa capacité d'investir, puisqu'outre le plan d'investissement de la législature devisé à CHF 7'360'000.-, restera encore à faire la mise en séparatif de la Route des Planches, la construction d'une nouvelle STEP et la rénovation du bâtiment de la Poste pour ne citer que les gros chantiers encore à venir. Enfin, à noter qu'une diminution de 2 points d'impôts sur un total actuel de 220.5 points (Canton 154.5 + Commune 66 = 220.5) payés par les contribuables ballaiguais représenterait une diminution de 1% du total des impôts cantonaux et communaux payés par ces derniers.

La commission aime rappeler que le taux d'imposition à 66 est l'un des plus favorables du district Jura-Nord vaudois. Dans l'ancien district d'Orbe, il s'agit tout simplement du taux d'imposition le plus attractif. Dans le district du Jura-Nord vaudois, les taux d'imposition 2017 les plus favorables sont à Bonvillars (55), Villars-Epeney (60), Montagny-près-Yverdon (61), Champagne (63), Le Chenit (60, ex-63 – taux auquel s'ajoute 10 points par

village pour la fraction de Commune), Onnens (65), et Le Lieu (65). A titre de comparaison, citons également les taux de la Commune d'Orbe (77, ex-72), Vallorbe (72, ex-74), Yverdon-les-Bains (76.5), Lignerolle (80, ex-81) et Baulmes (78), commune de taille comparable.

Considérations diverses

La commission se réfère à son rapport rendu en début de législature « Rapport de la commission des finances à la Municipalité sur la situation financière de la Commune de Ballaigues, ses taxes et son taux d'imposition » pour rappeler qu'elle tient à ce que les comptes de l'eau, des déchets et de l'épuration soient équilibrés à long terme et que les coûts de ceux-ci soient couverts par les taxes afférentes.

Ainsi, l'augmentation de la taxe d'épuration paraît inéluctable. Pour un coût de construction d'une nouvelle STEP pris, par exemple, à CHF 6'000'000.-, amortissable sur 30 ans, le coût de cet investissement serait de CHF 200'000.- par année (sans compter les intérêts). Pour 1200 habitants, cela représente environ CHF 167.-/habitant soit CHF 420.- par ménage (sans compter les entreprises). Il est clair qu'une telle augmentation de taxe répercutée d'un coup sur les ménages ne paraît pas opportun. Une planification à long terme de cet investissement important, et dont le coût exact est encore inconnu, doit être envisagée, par exemple, en augmentant la taxe avant l'investissement et augmentant ainsi le bénéfice du compte et partant la provision dédiée. Outre cette manière de faire, est-ce qu'une provision créée sur les bons résultats de la Commune pourrait également adoucir l'impact sur le coût de fonctionnement du compte et éviter une augmentation trop rude de la taxe? Voici quelques réflexions que la commission soumet d'ores et déjà à la Municipalité.

Périodicité de l'examen du taux d'imposition

Compte tenu de la difficulté à anticiper les mouvements de péréquation, l'impact de la réforme fiscale des entreprises à venir, une certaine volatilité des rentrées fiscales sur les personnes morales, la commission se rallie à la pratique de l'examen annuel du taux d'imposition et des taxes.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la Commission demande au Conseil communal :

- D'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un maintien du taux d'imposition de 66 pour l'année 2018,
- De maintenir l'examen annuel du taux d'imposition.

La commission des finances est composée de Mesdames et Messieurs :

- Nathanaël Bourgeois, Président-rapporteur
- Patricia Bourgeois
- David Leresche
- Liliane Leresche
- Dario Salvi

Ballaigues, le 16 septembre 2017